Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 041-264100280-20260923-DM1AR-BF

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY (LOIR ET CHER)

DELIBERATION

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOIR ET CHER

VILLE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE ROMORANTIN-LANTHENAY

SEANCE DU MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation : 1er septembre 2026
Membres en exercice : 11

L'an deux mille vingt-six, le Mercredi 23 septembre à 11 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au Centre communal d'action sociale dans la salle de réunion, sous la Présidence de Madame GIRAUDET, Vice-Présidente.

ETAIENT PRESENTS : Mme GIRAUDET, Mme AMARD, M. LUCAS, Mme VANDELLE, Mme LE NAON, M. FOURMOND, M. DESCHAMPS, membres

EXCUSES :
- *M. DE REDON, Président, qui donne pouvoir à Mme GIRAUDET*
- *M. BAUCHE, Membre, qui donne pouvoir à M. DESCHAMPS*
- *Mme MOREAU, Membre*

SECRETAIRE : Mme MEUNIER, Directrice du CCAS

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 11 heures

DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL 2026– 2026/4-2

Madame GIRAUDET, Vice-Présidente du CCAS, expose au Conseil d'Administration :

Madame la Vice-Présidente rappelle aux membres du Conseil d'administration que, par délibération du Conseil municipal en date du 15 septembre 2026, une subvention municipale complémentaire de fonctionnement de 35 000 € a été accordée au Centre Communal d'Action Sociale.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif 2026 du Centre Communal d'Action Sociale ;

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 041-264100280-20260923-DM1AR-BF

Vu la délibération du Conseil municipal du 15 septembre 2026 attribuant une subvention municipale complémentaire de fonctionnement de 35 000 € au CCAS afin de permettre la poursuite de ses missions jusqu'à la fin de l'exercice 2026.

Considérant qu'il convient d'ajuster les crédits budgétaires afin de faire face à l'évolution des dépenses de fonctionnement constatées au cours de l'exercice ;

Il convient, en conséquence, d'inscrire cette recette complémentaire au budget du CCAS et d'ouvrir les crédits nécessaires sur les articles concernés.

Section de fonctionnement

Recettes :

Chapitre 75	Article	Libellé	Montant
Autres produits de gestion courante	757361	Subventions municipales	+ 35 000,00 €

Total des recettes : 35 000,00 €

Dépenses :

Chapitre 011	Article	Libellé	Montant
Charges à caractère général	6042	Achats et prestations de serves	+ 15 000,00 €
	61551	Entretien et réparations – matériel roulant	+ 2000,00 €
	60612	Énergie – Électricité	+ 2 000,00 €
	6234	Réceptions (coffrets « Bien naître à Romorantin)	+ 4 000,00 €
	60628	Autres fournitures non stockées (colis de Noël et chocolats des EHPAD)	+ 2 000,00 €
Chapitre 012			
Dépenses du Personnel			+ 10 000 €

Total des dépenses : 35 000,00 €

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 041-264100280-20260923-DM1AR-BF

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, la décision modificative n°1 et :

Article 1 : approuve la décision modificative n° 1 du budget principal 2026, telle que présentée ci-dessus ;

Article 2 : autorise Monsieur Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte, transmis
Au représentant de l'Etat, le 25 septembre 2026

Publié ou notifié le 25 septembre 2026

Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet http://www.telerecours.fr

Pour copie conforme

Le Président,

Par délégation du Président
La Vice-Présidente
D. GIRAUDET

Centre Communal d'Action Sociale

M. de REDON

La Secrétaire

Centre Commu... d'Action Soci...

S. MEUNIER

Délibéré par le Conseil d'Administration à Romorantin le 23 septembre 2026
Nombre membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 7
Nombre de suffrages exprimés : 9
Votes : Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la mise en ligne sur le site internet : 25 septembre 2026

Envoyé en préfecture le 25/09/2026
Reçu en préfecture le 25/09/2026
Publié le
ID : 041-264100280-20260923-DM1AR-BF